

# Séminaire scientifique international "Risque sismique et sûreté nucléaire"

(Strasbourg - 17 juin 2009)

## Conclusion

Je voudrais d'abord remercier les intervenants pour la qualité et la clarté de leurs exposés et pour la qualité des débats qu'ils nous ont offerts. Ce séminaire scientifique va nous être d'une grande utilité ; il s'est dit beaucoup de choses et nous allons devoir les digérer.

A ce stade, et sans prétendre être exhaustif, je retiens les trois points suivants.

Les débats ont montré que les données comportent des incertitudes et que ces incertitudes méritent d'être prises en compte tout au long de la démarche de caractérisation de l'aléa sismique. A ce jour, les recommandations françaises en la matière (RFS 2001-01) ne précisent pas explicitement comment ces incertitudes doivent être prises en compte. Des avancées dans ce domaine sont intervenues depuis 2001. La question d'une évolution de la RFS sur ce point est donc clairement posée. Nous avons également noté l'importance des travaux de recherche à mener pour améliorer la fiabilité des données.

Un deuxième point que je retiens est qu'il y a différentes méthodes pour évaluer l'aléa sismique, qu'elles ont chacune des avantages et des inconvénients, et que le mieux est probablement d'utiliser les deux approches déterministe et probabiliste.

Je retiens enfin que la conception parasismique offre des marges, et que de nouvelles méthodes en cours de développement permettront de mieux identifier où sont ces marges. Sur ce point, je voudrais insister sur l'intérêt de prévoir des marges importantes à la conception : l'expérience montre que cela peut servir un jour.

\*

Nous avons aujourd'hui beaucoup parlé de méthodes d'évaluation et de méthodes de conception, c'est à dire d'études, de documents. C'est bien sûr un aspect fondamental de la sûreté mais il ne faut pas s'arrêter au milieu du chemin : ce qui est fait concrètement sur les installations est tout aussi fondamental. C'est pour cela qu'à chaque réexamen de sûreté, l'ASN a mis le sujet de l'aléa sismique à l'ordre du jour et cela s'est traduit, au-delà des études, par d'importants travaux de renforcement des installations : concrètement, c'est ça qui fait progresser la sûreté.

\*

Au-delà du seul risque sismique, un des métiers de l'ASN, c'est de préparer la réglementation et d'édicter des guides de recommandations techniques sur l'ensemble du champ de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

En prenant appui sur le nouveau cadre juridique que constituent la loi TSN et ses décrets d'application, l'ASN a entamé un travail extrêmement ambitieux de refonte et d'écriture de la réglementation en matière de sûreté des installations nucléaires.

Elle le fait sur la base des niveaux de référence de sûreté qui ont été développés au plan européen par l'association WENRA. WENRA, vous le savez, c'est l'ensemble des responsables d'Autorités de sûreté nucléaire des pays de l'Union Européenne plus la Suisse, et ces responsables se sont engagés à harmoniser leurs réglementations d'ici fin 2010.

L'ASN a décidé de soumettre les nouveaux textes réglementaires en cours de préparation à une consultation publique sur son site Internet, à la fin de cette année. Nous considérons en effet que le débat public est bénéfique et que c'est pour nous une façon de préparer de meilleures décisions. Je crois que cette journée est une illustration de cette démarche. Je signale d'ailleurs que les présentations qui ont été faites aujourd'hui seront accessibles dans les prochains jours sur le site Internet de l'ASN.

Je vous remercie à nouveau de votre participation.